

**Collection**  
**Études théoriques**

**no ET1101**  
**La mixité sociale résidentielle :**  
**recension d'écrits récents**

Recherche et version préliminaire  
par Gabrielle Leclerc-André

Texte final revu, corrigé et complété par  
Winnie Frohn  
et Richard Morin

Projet de recherche-action *Mobilisation sociale  
en contexte urbain de pauvreté*,  
financé par le Conseil de recherche en sciences  
humaines du Canada (CRSH),  
mené en collaboration avec la Société d'habi-  
tation populaire de l'Est de Montréal (SHAPEM)  
et Parole d'excluEs

Université du Québec à Montréal  
Juin 2010

Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)  
Collection Études théoriques - no ET1101  
« **La mixité sociale résidentielle : recension d'écrits récents** »  
Recherche et version préliminaire par Gabrielle Leclerc-André  
Texte final revu, corrigé et complété par Winnie Frohn et Richard Morin

**ISBN : 978-2-89605-309-4**

Dépôt légal : 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives nationales du Canada

## PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

### Axe innovations sociales, développement et territoire

- Les membres de l'axe innovations sociales, développement et territoire s'intéressent à la régulation, aux arrangements organisationnels et institutionnels, aux pratiques et stratégies d'acteurs socio-économiques qui ont une conséquence sur le développement des collectivités et des territoires. Ils étudient les entreprises et les organisations (privées, publiques, coopératives et associatives) ainsi que leurs interrelations, les réseaux d'acteurs, les systèmes d'innovation, les modalités de gouvernance et les stratégies qui contribuent au développement durable des collectivités et des territoires.

### Axe innovations sociales et conditions de vie

- Les membres de l'axe innovations sociales et conditions de vie repèrent et analysent des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

## **Axes innovations sociales, travail et emploi**

- Les membres de l'axe innovations sociales, travail et emploi orientent leurs recherches vers l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans les services, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les travaux portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles. Ils concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, l'équité en emploi et la formation.

## **LES ACTIVITÉS DU CRISES**

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires postdoctoraux, la formation des étudiants, le CRISES organise une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, le rapport annuel et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.cris.es.uqam.ca>.

**Juan-Luis Klein**  
Directeur

## PRÉSENTATION DE L'IUPE

La présente étude s'inscrit dans les travaux conduits par l'Incubateur universitaire *Parole d'excluEs* (IUPE). La réalisation de cette étude a bénéficié d'un financement du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada dans le volet « Initiative de développement de la recherche ».

La mission de l'Incubateur universitaire *Parole d'excluEs* consiste à croiser des savoirs et des pratiques pour permettre un accompagnement critique auprès de démarches montréalaises de mobilisation citoyenne par le logement social.

Cette mission se décline en deux champs d'intervention.

- Un champ centré sur des préoccupations académiques où le dispositif Incubateur universitaire constitue un mode spécifique de production des connaissances fondé sur le croisement des savoirs.
- Un champ d'application centré sur des partenariats concrets avec des acteurs/projets. Le partenariat développé entre l'Incubateur universitaire de l'UQAM et *Parole d'excluEs* est une réalisation concrète de ce champ d'application.

Depuis septembre 2007, l'équipe de l'IUPE s'est investie dans deux démarches partenariales de mobilisation par le logement social :

- une première, sur l'Îlot Pelletier, à partir de septembre 2007 ;
- une deuxième, sur l'Îlot Biscuiterie Viau, à partir de juin 2008.

Pour chaque lieu d'intervention, l'Incubateur a délégué un représentant universitaire sur le Comité promoteur en charge d'accompagner chaque démarche locale de mobilisation par le logement social.

Pour plus d'information sur le projet *Parole d'excluEs* et l'IUPE, consultez les sites Internet suivants :

- Blog PE : <http://paroledexclues.site11.com/>
- Blog IUPE : <http://iupe.wordpress.com/>



## NOTES SUR L'AUTEURE

**Gabrielle LECLERC-ANDRE** complète présentement une maîtrise en études urbaines à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et à l'INRS-UCS.

Le texte final a été revu, corrigé et complété par

**Winnie FROHN**, professeure-chercheure du Département des études urbaines et touristiques à l'UQAM

et

**Richard MORIN**, professeur-chercheur du Département des études urbaines et touristiques à l'UQAM.





## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	11
Méthodologie .....	13
Limites .....	13
Présentation des sections du rapport .....	14
1. MIXITÉ DES STATUTS D'OCCUPATION .....	15
1.1. Constats .....	15
1.2. Actions.....	16
2. MIXITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE .....	19
2.1. Constats .....	19
2.2. Actions.....	21
3. MIXITÉ ETHNIQUE .....	23
3.1. Constats .....	23
3.2. Actions.....	27
4. MIXITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE.....	29
4.1. Constats .....	29
4.2. Actions.....	30
5. MIXITÉ AVEC DES PERSONNES AYANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE .....	33
5.1. Constats .....	33
5.2. Actions.....	34
CONCLUSION .....	39
BIBLIOGRAPHIE .....	43



## INTRODUCTION

En 2002, Dansereau *et al.* ont publié un rapport sur la mixité sociale en habitation visant à « fournir un cadre de réflexion sur la thématique de la mixité sociale dans l'habitat et sur l'applicabilité des orientations et mesures élaborées ailleurs au contexte montréalais, plus particulièrement au contexte lié à la création de la nouvelle Ville » (p. 1). Ce rapport comprend : 1) un portrait, à l'échelle de l'île de Montréal, de la distribution spatiale de la pauvreté et de la richesse, des diverses formes de logement social et des ressources destinées aux personnes marginalisées ; 2) une recension des écrits portant sur les fondements, les objectifs et les impacts des actions visant la mixité sociale, de même que sur les stratégies visant à réduire les réactions négatives face à ces actions. Les principales conclusions de ce rapport sont les suivantes :

- la promotion de la mixité sociale résidentielle repose sur trois grands principes : la solidarité sociale, l'égalité des chances et le droit au maintien dans leur milieu de vie des résidents dont la situation socio-économique ou familiale change ;
- la déconcentration du stock de logements sociaux ne s'avère pertinente que là où la concentration de tels logements entraîne des effets négatifs sur le bien-être des populations ;
- une distribution spatiale plus équitable des logements sociaux ne doit pas « contrer l'effet parfois bénéfique de regroupements volontaires de personnes ayant des intérêts et des besoins communs » (p. 113) ; de plus, « si l'on déplace l'offre résidentielle pour ces personnes, il est essentiel que les services d'accompagnement suivent » (p. 114) ;
- afin de contrer les réactions négatives face à l'implantation de logements sociaux dans des quartiers de classes moyennes et aisées (le syndrome NIMBY), il importe :
  - de montrer qu'il n'y a pas d'impact négatif sur la valeur des terrains et bâtiments, ni d'effet à la hausse sur le taux de criminalité ;
  - d'établir une communication avec les résidents de classes moyennes et aisées ;
  - de bien gérer et entretenir les logements sociaux ;
  - de viser à ce que le projet de logements sociaux « se fonde » dans son environnement sur le plan architectural ;
  - d'« envisager un recours à des dispositifs réglementaires si l'opposition est trop forte » (p. 114) ;

- afin de favoriser la cohabitation entre groupes sociaux différents, il convient :
  - de maintenir une certaine homogénéité sociale à l'échelle du bâtiment afin « d'éviter des contrastes trop forts à l'échelle plus fine » (p.115) ;
  - que l'architecture des bâtiments soit conçue avec le souci « de préserver l'intimité des résidants », de démarquer le projet par rapport à l'image souvent stigmatisante du logement social et éviter de souligner les différences statutaires entre les groupes sociaux » et que l'aménagement du site permette « d'assurer une gradation lisible d'espaces publics et semi-publics pour permettre des formes diversifiées d'appropriation par les populations résidentes » (p. 116) ;
  - de « prévoir des dispositifs d'accompagnement de la mixité, par exemple en envisageant un maillage avec les interventions des groupes communautaires présents dans le voisinage et, si possible, l'aménagement d'espaces dévolus à ces groupes sur le site » (p. 116) ;
- la mixité sociale peut se réaliser non seulement par le déplacement de personnes à faibles revenus dans des quartiers plus fortunés ou par l'arrivée de ménages plus aisés dans des quartiers qui le sont moins, mais aussi « en œuvrant pour la promotion socio-économique des résidants actuels » de ces quartiers au statut socio-économique moins élevé (p. 117).

Depuis la publication de ce rapport, d'autres études, tant en Amérique du Nord qu'en Europe, ont porté sur la mixité sociale résidentielle. La présente recherche documentaire dresse les grandes lignes des résultats de certaines de ces études. Ce sont les articles, chapitres de livres et autres documents postérieurs à 2002 publiés principalement au Québec, au Canada, aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni qui ont été consultés et ce, en fonction des cinq grands thèmes suivants : la mixité des statuts d'occupation (propriétaires/locataires), la mixité socio-économique, la mixité ethnique, la mixité intergénérationnelle et la mixité avec des personnes ayant des problèmes de santé mentale. Le rapport de Dansereau *et al.* (2002) était centré sur la mixité des statuts d'occupation et sur la mixité socio-économique qui lui est souvent corollaire. Nous avons abordé les autres thèmes étant donné la présence, dans le logement communautaire, des autres formes de mixité résidentielle. Nous n'abordons pas la question de l'impact de la mixité sur les valeurs foncières (Cuierrier et al. 2008 : 176-177) et nous n'explorons pas à fond les phénomènes « not in my backyard » (NIMBY) ni « locally unwanted land use » (LULU) (Schively, 2007), notre objectif étant de mieux comprendre comment réussir la mixité plutôt que d'évaluer son impact sur le milieu.

## Méthodologie

Cette recherche documentaire s'est principalement concentrée sur le repérage et la consultation d'articles et autres textes à partir de bases de données disponibles sur le site des bibliothèques de l'Université du Québec à Montréal. Ces bases de données sont principalement Urbadoc, Sage Full-Text Collections : Urban Studies & Planning, Francis, Repère et Sociological Abstracts. Les paramètres se sont limités aux années postérieures à 2002, date de parution du rapport de Dansereau *et al.*, sauf pour les thèmes de la mixité ethnique, de la mixité intergénérationnelle et de la mixité avec des personnes ayant des problèmes de santé mentale. En effet, le rapport de 2002 n'avait pas, comme nous venons de la mentionner, abordé ces questions, d'autant plus qu'elles n'ont pas été le sujet de beaucoup d'écrits depuis la dernière décennie. Il a donc été nécessaire d'explorer davantage les écrits publiés dans les années précédentes pour enrichir notre corpus documentaire, particulièrement en ce qui concerne la mixité intergénérationnelle et avec des personnes ayant des problèmes de santé mentale. Toutefois, en dépit d'une recherche sur ces sujets depuis les années 1990, les articles demeurent rares.

Une recherche complémentaire a été effectuée au Centre de documentation de la Société d'habitation du Québec, avec l'aide de ses bibliothécaires. Cette recherche a permis de mettre la main sur des documents non disponibles dans les bibliothèques de l'UQAM. Enfin, une recherche au Centre de documentation du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville de Montréal a été tentée, afin de repérer des études sur la mixité qui auraient pu être réalisées depuis le rapport commandé à Dansereau *et al.* et publié en 2002. Cependant, la Ville n'a pas effectué d'évaluation sur ses actions entreprises en lien avec la mixité résidentielle, notamment sur les effets de sa *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

## Limites

Les difficultés rencontrées lors de cette recherche documentaire ont été importantes en ce qui concerne les thèmes de la mixité intergénérationnelle et de la mixité avec des personnes ayant un problème de santé mentale. En effet, ces sujets n'ont été, jusqu'à tout récemment, que très peu abordés dans les écrits. La question de la mixité intergénérationnelle n'est souvent abordée que d'un point de vue architectural. Par exemple, on y présente les façons les plus adéquates pour aménager des espaces privés et communs. En ce qui a trait à la mixité avec des personnes ayant des problèmes de santé mentale, les études sont rares et abordent plutôt la question du soutien communautaire fourni à ces personnes dans des résidences où elles sont regroupées. Enfin, la

présente recherche s'est confrontée à une limite de temps, puisque le mandat de recherche devait être réalisé sur un total de 20 jours, à raison de deux jours par semaine.

## **Présentation des sections du rapport**

Ce rapport comprend cinq sections :

- la mixité des statuts d'occupation ;
- la mixité socio-économique ;
- la mixité ethnique ;
- la mixité intergénérationnelle ;
- la mixité avec des personnes ayant des problèmes de santé mentale.

Chacune de ces sections est divisée en deux parties : les constats qui se dégagent des expériences étudiées et les actions recommandées en vue de favoriser la mixité sociale résidentielle. En conclusion, nous faisons ressortir les faits saillants des textes consultés en lien avec les conclusions du rapport de Dansereau *et al.* (2002).

## 1. MIXITÉ DES STATUTS D'OCCUPATION

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la mixité des statuts d'occupation dans l'habitation renvoie souvent à la mixité socio-économique, mais comme des études ont spécifiquement porté sur ce premier type de mixité, nous en avons fait une catégorie distincte.

### 1.1. Constats

Germain *et al.* (2010) rappellent qu'à Montréal, une des réalisations les plus exemplaires en matière de mixité sociale résidentielle est celle de la première phase de reconversion de la friche industrielle des *Shops Angus*, dans les années 1980. Cette mixité sociale, soulignent les auteurs, est le produit d'un compromis entre différents acteurs et repose avant tout sur différentes formes de propriété et divers statuts d'occupation : 1544 (60%) logements privés (1006 en copropriété ; 185 en propriété individuelle ; 353 en location) et 1052 (40%) logements sociaux (300 en HLM ; 552 en coopérative d'habitation ; 200 en organisme sans but lucratif (OSBL) d'habitation). Selon ces auteurs, un des facteurs favorisant la cohabitation sans heurts des différentes catégories sociales sur le site est l'aménagement de nombreux espaces publics et semi-publics autour desquels sont répartis les divers statuts d'occupation et qui assure une certaine distance entre les différents groupes sociaux. Il importe aussi de mentionner que le gabarit des différents bâtiments, quel que soit le statut d'occupation, est à peu près semblable, ce qui a pour effet que les différences sociales ne sont pas soulignées à grands traits par des différences importantes sur le plan architectural (Dansereau, Germain et Évillard, 1996).

Dans leur étude sur la cohabitation des propriétaires et locataires au Royaume-Uni, Camina et Wood (2009) identifient des facteurs tels l'équilibre des statuts d'occupation, le niveau de fourniture de services, la qualité de l'environnement physique et l'apport du développement communautaire, comme étant des composantes essentielles dans la réussite des quartiers mixtes. Plus concrètement, il ressort de leur étude que les propriétaires vivant côte à côte avec des locataires devenaient plus tolérants envers les autres styles de vie et plus ouverts à des relations sociales, et participaient davantage aux activités communautaires et familiales. Toutefois, les relations de voisinage, autant entre personnes de même statut d'occupation qu'entre locataires et propriétaires, restaient polies, mais distantes. Les auteurs signalent également que les propriétaires comme les locataires apparaissent plus satisfaits lorsqu'il est difficile de distinguer à partir de la rue le statut d'occupation, c'est-à-dire lorsque le statut d'occupation n'est pas mis en évidence par des signes particuliers.

Par contre, la cohabitation de locataires et de propriétaires au sein d'un même bâtiment peut être déplaisante pour certains (Joseph, 2008). À Chicago, des propriétaires dans cette situation ont dit ne pas apprécier les désagréments comme le bruit, les jeux des enfants, les bagarres, que cause la cohabitation avec les résidents des logements locatifs et auraient souhaité qu'ils soient physiquement séparés de ceux-ci.

Par ailleurs, dans leur étude sur les expériences de mixité sociale à Nantes, Barthel et Dèbre (2010) soulignent que l'offre de divers types de logements au sein d'un même bâtiment peut donner lieu à des « micro-ségrégations » intentionnelles de la part des promoteurs. Par exemple, les logements sociaux seraient « relégués derrière le front de rue, là où ils sont exposés aux nuisances sonores [de la circulation automobile] » (p.87). Les matériaux de ces logements peuvent aussi être de moindre qualité que ceux des logements en accession libre. Selon les auteurs, cela serait dû à une question de logiques économiques, puisque l'inclusion de logements sociaux peut devenir moins rentable pour le promoteur. Ils soulignent ainsi que ces pratiques ne font pas en sorte que les logements sociaux s'apparentent physiquement à un logement en accession libre.

## **1.2. Actions**

L'indifférenciation physique des statuts d'occupation est mise en lumière par plusieurs auteurs comme facteur favorisant la cohabitation pacifique de divers groupes sociaux. Camina et Wood (2009) arrivent à la conclusion qu'une architecture uniforme pour les divers statuts d'occupation rend plus acceptable la mixité sociale, puisqu'elle n'est pas visible du premier coup d'œil.

L'étude de Joseph (2008) suggère, dans le cas où différents statuts d'occupation se retrouvent dans un même bâtiment, de rendre les types d'unités uniformes les unes aux autres de l'extérieur, pour ainsi éviter tout préjugé ou toute stigmatisation envers les groupes sociaux moins favorisés. Mis à part l'aspect physique général des bâtiments, ainsi que la qualité des matériaux, l'auteur signale que d'autres aspects peuvent révéler qui habitent les unités. Parmi ceux-ci, il mentionne les styles de persiennes utilisées (celles des propriétaires privés ont une variété de traitement, tandis que celles des OSBL sont simples et standards), le nom des associations des OSBL sur les boîtes postales ou encore l'aménagement de terrasse seulement sur les toits des bâtiments de logements privés.



Enfin, pour assurer une certaine réussite dans la création de voisinages mixtes, Camina et Wood (2009) indiquent qu'il est important de ne pas seulement viser une mixité des statuts d'occupation, mais aussi d'y apporter un investissement considérable dans l'environnement autant social que physique. C'est pourquoi une planification des quartiers avec des services adéquats et des activités d'animation de la communauté est préconisée.



## 2. MIXITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE

Dans les textes recensés, la mixité socio-économique génère de nombreux questionnements quant à l'échelle d'intervention la plus adéquate pour une meilleure cohabitation des différentes classes sociales. On y fait aussi état des programmes américains et européens de déplacement des populations pauvres vers des quartiers mieux nantis.

### 2.1. Constats

Il semblerait que la mixité sociale à petite échelle est plus difficilement acceptée par tous les résidents, c'est-à-dire à l'échelle d'un édifice ou d'un îlot :

[...] la proximité spatiale à petite échelle des groupes hétérogènes au plan socioculturel agirait comme un frein à [l'interaction sociale]. De fait, surtout lorsqu'il s'agit d'une échelle très petite [...], la mixité sociale ne tend à être appréciée que par les gens qui l'ont activement choisie – par exemple, les nouvelles couches moyennes dont le cosmopolitisme et l'urbanité participent à la construction identitaire (Rose et Iankova, 2005 : 135-136).

Rose et Iankova (2005) rappellent, dans leur recherche sur Montréal, qu'il en résulterait des comportements telles les stratégies d'évitement de l'Autre dans les lieux publics ou semi-publics du quartier, pouvant mener « à une exacerbation de l'incompréhension et de tensions avec une tendance à exagérer leurs différences avec les Autres ». Ainsi, la mixité sociale à petite échelle où dans un quartier présentant de fortes différences de culture et de modes d'habiter « tend souvent à renforcer la « distance sociale » perçue et vécue par ces résidents » (Chamboredon et Lemaire, 1970, cités dans Rose et Iankova, 2005).

En France et aux États-Unis, des politiques de déplacement des ménages les plus pauvres vers des quartiers mieux nantis suscite la controverse (Bacqué et Fol, 2005 ; Charmes, 2009), puisqu'elles donnent lieu à une intégration sociale plutôt difficile. Par exemple, par rapport au milieu scolaire même, Charmes (2009) note que les enfants de milieux défavorisés ressentent plus négativement leur situation sociale lorsqu'ils se retrouvent dans une école favorisée, tandis que Bacqué et Fol (2005) mentionnent que ces enfants sont souvent rétrogradés dans des classes de niveau inférieur ou dans des classes spécialisées. Ces mêmes auteurs ont relevé des réactions

racistes, du rejet social ou de la violence symbolique à l'endroit des familles Noires qui ont participé à ce genre de programmes. De plus, comme le rapporte Paul Cheshire (2009), les ménages à faible revenu qui se retrouvent dans ces quartiers mieux nantis voient leur pouvoir d'achat réduit. Certains biens et services y sont plus coûteux. De plus, dans leurs nouveaux quartiers, ces ménages à faibles revenus perdent l'appui d'autres familles dans la même situation précaire ainsi que les services, notamment communautaires, qui s'adressaient aux besoins des ménages plus pauvres dans leurs anciens quartiers.

Les études de Charmes (2009), Joseph (2008) et Bacqué et Fol (2005) mettent aussi en lumière le fait que les emplois obtenus ne sont pas nécessairement mieux payés dans les quartiers mieux nantis que dans les anciens quartiers des familles ayant déménagé.

Quant aux interactions sociales, l'étude de Joseph (2008), portant sur les premières expériences des résidents à faibles revenus dans un projet mixte à Chicago, met en relief que ces derniers qui occupent des logements sociaux dans les mêmes bâtiments que les propriétaires mieux nantis, préfèrent rester discrets et évitent d'attirer l'attention sur eux. Leur intérêt d'avoir changé de quartier n'était pas de développer des liens sociaux avec des personnes à revenus plus élevés, mais bien d'avoir accès à un meilleur logement. Par ailleurs, bien que les résidents de classes sociales différentes aient évoqué le manque d'interaction sociale entre elles, l'auteur de la recherche note qu'entre les résidents des logements sociaux existe un support mutuel d'échange de services. Il mentionne que cela peut s'expliquer par le fait que certains d'entre eux viennent du même quartier d'origine et se connaissaient déjà.

De plus, nous pouvons supposer que ces mesures de déplacement de ménages à faibles revenus vers des quartiers mieux nantis peuvent donner lieu à des effets pervers non souhaités dans le quartier défavorisé. En effet, la sélection de certains ménages pauvres à partir de critères peut faire en sorte que ce sont ceux ayant plus de chance de « réussite » qui quittent. Ainsi, ces ménages les plus prometteurs partis, ne restent dans ces quartiers que ceux aux prises avec de graves problèmes sociaux, ce qui contribuerait à accentuer la concentration des plus pauvres dans les secteurs difficiles. Enfin, les résultats espérés peuvent aussi sembler illusoire, surtout en ce qui a trait à l'ouverture des quartiers populaires aux classes moyennes, étant donné que ce sont des espaces non désirés offerts à une population qui a les moyens de choisir (Chanal *et al.*, 2003). Cependant, certains quartiers populaires, à cause de leur localisation ou d'autres aspects comme le bâti patrimonial, peuvent attirer des personnes avec des revenus plus élevés ou des gentrificateurs (Charmes, 2005).

## 2.2. Actions

Dans un ouvrage traitant de la mixité sociale dans l'habitat paru en 2003, la Urban Land Institute (ULI) présente les mythes et les faits relatifs à ce concept. Pour la réussite de projets résidentiels incluant un mélange de classes sociales, certaines actions à privilégier sont proposées. D'abord, une échelle variée de prix, occasionnée par la combinaison de logements du marché privé et de logements abordables destinés à l'acquisition ou à la location, permet aux nouveaux projets résidentiels d'y attirer une population diversifiée. Cette diversité de l'offre résidentielle permet d'amener dans le quartier différentes professions et donne la chance aux gens de vivre et travailler à proximité ou dans leur lieu même de résidence. Elle permet aussi à différentes générations de rester dans leur quartier tout au cours de leur vie et donne ainsi la chance aux familles de vivre près des leurs. Ensuite, l'aide gouvernementale à l'échelle nationale ou locale est, selon la ULI, essentielle à la réussite de la mixité socio-économique dans les projets résidentiels. Cet appui peut se faire par l'entremise de la réglementation, des programmes incitatifs ou d'assistance technique. La réglementation des villes peut, par exemple, utiliser un outil urbanistique qui gagne en popularité, soit le zonage inclusif permettant aux municipalités d'exiger des promoteurs immobiliers de construire un certain pourcentage de logements abordables. Pour aider ou encourager l'offre de logements abordables, les villes peuvent mettre sur pied des programmes incitatifs. Elles peuvent, par exemple, vendre à un prix inférieur à celui du marché les terrains leur appartenant. Cette économie réalisée sur l'acquisition du terrain octroie au développeur davantage de facilités à réaliser des logements abordables, considérés comme moins rentables. L'offre d'un assortiment de types d'habitation à différents prix réduit ainsi, pour ces promoteurs, les risques du projet. La Ville de Montréal a mis en place une politique de nature incitative, *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*, qui « interpelle tous les intervenants concernés : gouvernements, promoteurs et constructeurs, grands propriétaires fonciers, services municipaux, arrondissements et groupes sociaux » (p. 15). Deux types de ménages sont particulièrement ciblés : les ménages à faible et très faible revenu<sup>1</sup>, ainsi que les ménages à revenu modeste<sup>2</sup>. La stratégie vise à ce que « 15 % des nouvelles unités d'habitation construites sur le territoire de Montréal soient des logements sociaux et communautaires ; qu'une autre proportion de 15 % des nouvelles habitations soit constituée de logements abordables d'initiative privée (propriétés abordables ou logements locatifs). » (Ville de Montréal, 2005b : 15). Plusieurs moyens sont suggérés, de la réglementation à la mise à contribution des terrains municipaux. Cette stratégie n'a pas encore été évaluée, mais

---

<sup>1</sup> « Ces ménages [à faible et très faible revenu] éprouvent des difficultés à se trouver un logement locatif dont le loyer correspond à leur capacité de payer. » (Ville de Montréal, 2005b : p. 2).

<sup>2</sup> « Une partie de ces ménages [à revenu modeste] rencontre des difficultés sur le marché locatif, tandis qu'un segment important de ce groupe, qui aspire à accéder à la propriété, ne trouve pas à Montréal de produits résidentiels correspondant à sa capacité de payer. » (Ville de Montréal, 2005b : p. 2).

dans certains cas, la Ville, suite à des pressions de groupes communautaires, a pu négocier certaines concessions de la part de promoteurs privés, sous forme de collaboration avec des groupes qui ont créé du logement communautaire, ou sous forme de contribution financière pour d'éventuelles constructions sur d'autres sites.

Par ailleurs, les recommandations évoquées plus haut visant à favoriser la mixité des statuts d'occupation valent aussi, bien sûr, pour la mixité socio-économique : indifférenciation des classes sociales par l'architecture, investissement dans les infrastructures et services, et animation communautaire.

### **3. MIXITÉ ETHNIQUE**

L'immigration croissante et diversifiée dans les grandes villes peut donner lieu à des tensions de cohabitation entre communautés ethniques et population d'accueil. Des recherches ont porté sur les expériences de déconcentration des populations immigrantes ou appartenant à des communautés ethniques menées dans certaines villes dans le but de favoriser l'intégration de ces populations, à l'instar des programmes de déconcentration des ménages à faibles revenus. Des études ont aussi abordé les mesures de discrimination positive à l'égard des immigrants et des communautés ethniques en matière d'accessibilité aux HLM. Enfin, les espaces publics occupés par les populations immigrantes ou ethniques ont aussi fait l'objet d'examen visant à cerner les types de relations qui s'y nouent.

#### **3.1. Constats**

La répartition ou la concentration des immigrants sur le territoire se fait de manière différente dans les villes canadiennes et dans les villes américaines. En effet, bien qu'au Canada on ait adopté le modèle de faible densité de la banlieue américaine, le processus n'a pas abouti à une dichotomie spatiale de la banlieue blanche et riche versus les quartiers centraux pauvres peuplés par les minorités visibles, comme cela est souvent le cas au sud de la frontière. On y constate plutôt un partage de l'espace résidentiel entre les différentes communautés ethniques et la population d'accueil (Papillon, 2002). La distribution spatiale des immigrants et des communautés ethniques est également différente en Europe, de celle observée en Amérique du Nord, les immigrants, en particulier en France, se trouvant concentrés dans certaines banlieues où sont implantés de grands ensembles résidentiels. Cela a pour conséquence des expériences et des pistes de solutions bien distinctes en matière de mixité résidentielle ethnique dans les villes canadiennes, américaines et européennes.

La mixité résidentielle par les pratiques de déséthnisation ayant cours en France ne répondrait pas aux problèmes d'intégration vécus par les populations immigrantes et ethniques. Marie-Christine Jaillet-Roman (2005) rappelle que « les répartir de manière plus équilibrée dans l'espace urbain ne résoudra en rien les problèmes auxquels les minorités visibles sont confrontées en matière d'accès à l'emploi ou à la représentation politique ». La volonté d'une mixité ethnique au sein de l'habitat peut occasionner une certaine discrimination dans l'attribution des logements sociaux en France. Comme le souligne Simon (2005) :

En fixant l'horizon d'un retour à l'équilibre dans les quartiers en ZUS [Zone urbaine sensible], la recherche de mixité sociale incite à "ethnicher" les procédures d'attribution, c'est-à-dire à trier les candidats selon leur origine pour éviter de renforcer les concentrations observées. Ainsi, des pratiques discriminatoires sont-elles mises en œuvre au nom de la lutte contre l'exclusion et du droit à la ville (2005 : 108).

Plusieurs auteurs (Palomares, 2008 ; Bacqué et Fol, 2005 ; Schnapper, 2005 ; Chanal *et al.*, 2003 ; Papillon, 2002) mentionnent que contrairement aux volontés de mixité entre la population d'origine et celle d'immigrants récents, il y a des avantages à ce que ces derniers soient regroupés ensemble. Ils évoquent le fait que cette concentration résidentielle de groupes en situation minoritaire peut jouer un rôle d'accueil et de protection, ou encore leur permettre de tisser des liens communautaires étroits qui favorisent l'intégration dans la société d'accueil. Il est aussi mentionné que cela permet aux immigrants d'avoir un meilleur accès à des biens ethniques tels que la nourriture et à des pratiques culturelles qui leur sont propres, ainsi que d'encourager la croissance économique des commerçants ethniques (Selod, 2005). Cyprien Avenel (2005) se demande alors si les actions en faveur de la mixité peuvent tout aussi bien priver les individus appartenant à des communautés ethniques de ressources sociales et culturelles propres à leur communauté.

Quant au choix résidentiel, Ihlanfeldt et Scafidi (2002) ont mené une étude sur les préférences en terme de lieu de résidence des Blancs et des Noirs des villes américaines. Ils ont d'abord remarqué que ces préférences peuvent être influencées par le statut social des gens. Ainsi, lorsque les gens des deux groupes étudiés sont de statut plus élevé, ils sont plus tolérants et accueillants envers les membres de l'autre groupe racial. De plus, ils manifestent un plus grand enthousiasme à vivre dans un quartier où existe un mélange ethnique lorsqu'ils sont plus scolarisés ou qu'ils adhèrent aux idées politiques libérales. Toutefois, il semblerait que l'augmentation de l'âge des participants affecte cette ouverture d'esprit quant à la mixité.

Pour ce qui est des particularités divergentes observées d'un groupe à l'autre, l'étude démontre que les contacts de voisinage augmentent les préférences des Blancs pour des quartiers mixtes, seulement si ces contacts se font avec des Noirs de statut social semblable ou supérieur. Les implications pour les politiques gouvernementales sont de deux ordres. D'abord, les programmes de subventions pour des quartiers en transition de population, visant à améliorer les services ou à soutenir des rénovations domiciliaires, auront plus de succès en retenant la population blanche, si les arrivants Noirs ont un statut social similaire ou supérieur aux Blancs, l'argument étant que les Blancs accepteront plus facilement de vivre avec cette catégorie de Noirs. Cependant, les programmes qui permettent aux Noirs à faibles revenus de déménager dans des



quartiers de Blancs ne provoqueraient pas l'exode de ces derniers, dans la mesure où la proportion de ménages Noirs est largement inférieure à celle des ménages Blancs. En revanche, pour les ménages Noirs, le statut socio-économique n'empêche pas leur ouverture aux voisins Blancs. Ihlanfeldt et Scafidi (2002) concluent aussi que l'ouverture envers la mixité dans les quartiers est plus grande chez les Blancs protestants ou non-pratiquants, tandis que chez les Noirs, les moins pratiquants ont moins d'ouverture.

Des différences entre les villes américaines étudiées par rapport aux préférences résidentielles des Noirs ont aussi été relevées. Par exemple, les Noirs tant à Detroit qu'à Boston ont une préférence plus faible pour des voisins Noirs que ceux à Atlanta. Les chercheurs mentionnent que l'histoire unique d'Atlanta peut représenter ce désir plus fort de l'auto-ségrégation parmi des Noirs. Selon eux, trois facteurs sont à la base de ces préférences pour l'auto-ségrégation observées dans certaines villes étasuniennes : la crainte des Blancs, la « fierté Noire » et une préoccupation de préservation des institutions de la communauté Noire.

L'espace public a aussi été analysé sous l'angle de l'intégration des communautés ethniques. Dans le cas du Québec, Annick Germain (2000) mentionne que ces communautés sont davantage enclines que la population « de souche » à fréquenter les espaces publics tels les parcs, les places publiques et les rues commerciales. Ainsi, ses observations à Montréal ont démontré que ces endroits rassemblent en un même lieu des communautés ethniques diverses, sans toutefois que des relations sociales se tissent entre ces communautés.

Our study found evidence of a peaceful but distant cohabitation, which characterizes the copresence of strangers of diverse ethnocultural origins even in very dense public places. But it also reveals the ethnic-, generational-, and gender-based segmentation that marks social interaction. (Germain, 2000:11)

Germain perçoit l'espace public comme étant extrêmement important pour apprivoiser des différences :

Both kinds of spaces [parks, public places and commercial streets] are important for interethnic cohabitation: public life is a combination of places more exclusive in use and others better suited for at-large public sociability. (Germain, 2000:11)

Rose et Iankova (2005), dans leur étude sur Montréal, précisent que la « routinisation » des contacts semble être un des processus contribuant à cet apprivoisement qui mène à une acceptation « durable » de la différence. Cette « routinisation » des contacts se fait par la « multiplication d'occasions d'interactions sociales banales et non intimidantes à l'échelle du

voisinage » entre voisins d'un même édifice, d'une même rue ou dans de petits commerces locaux.

Le tissage de ce genre de liens [faibles] aiderait les parties respectives à revoir leurs préjugés et surmonter leur peur de l'Autre, en plus d'aider les nouveaux venus et les personnes en situation de marginalisation sociale à se sentir acceptés, plutôt qu'exclus. (Rose et Iankova, 2005 :136)

En effet, les résultats de leur étude démontrent que le manque d'occasions banales et non intimidantes de rencontres se faisant de manière quotidienne dans le quartier intervient de manière non négligeable dans la méconnaissance et le renforcement des perceptions négatives de l'Autre.

De plus, le contact interculturel dans un contexte où chaque communauté ethnique constitue une minorité dans la société semble générer une certaine tolérance face à l'autre :

Multiethnicity does not eliminate intercultural tensions but tends to depolarize them and leads to a form of urbanity, defined as the capacity to communicate at a distance. In our survey, many people told us that in a multiethnic context without any clear majority, pacific cohabitation was the result of a common sense of minority status. People felt comfortable because everyone becomes part of a minority. (Germain, 2000:12)

Ainsi, la grande diversité des origines ethniques que l'on retrouve dans les quartiers est considérée, par Germain, comme un atout pour Montréal.

Le logement accessible et abordable joue aussi un rôle dans l'intégration des communautés ethniques. Martin Papillon (2002) souligne dans son rapport que le manque de logement abordable est souvent cité comme une cause majeure de privation chez les immigrants récents. Germain (2000) signale, dans le cas de Montréal, que le contrôle de ses conditions de vie, incluant l'emplacement, est important dans le processus d'appropriation menant au sentiment d'appartenance. Elle allègue que l'abordabilité des logements à Montréal contribue de cette façon à l'intégration des immigrants.

### 3.2. Actions

Patrick Simon (2005) souligne que deux perspectives sont souvent confondues : la concentration de populations pauvres et/ou immigrées dans certains quartiers et les problèmes sociaux qui s'y trouvent. L'auteur argumente que ces derniers pourraient plutôt être expliqués par la discrimination et non pas par la concentration d'un type de population. C'est pour mieux comprendre cette discrimination que l'analyse des écarts entre le quartier et le bassin urbain de référence selon différents caractéristiques comme le genre, l'ethnie et l'origine est essentielle. Il dénonce la fait que « la lecture en termes de mixité charge négativement la visibilité des « immigrés » et les transforme en « population à risque » .... » (p.108).

Ainsi, en France, les mécanismes d'attribution de logements sociaux, suivant un principe de mixité sociale et ethnique, donneraient lieu à une certaine forme de discrimination. Il a été démontré (Palomares, 2008 ; Tanter et Toubon, 2006 ; Avenel, 2005 ; Simon, 2005) que pour atteindre certains « quotas » de ménages de chaque origine, certaines familles sont exclues dès le départ.

Au nom de la mixité sociale, on assiste à un contournement des dispositifs correctifs contenus dans différentes lois [...]. Au détriment de l'égalité de traitement, la mixité sociale est invoquée pour refuser des candidatures jugées indésirables en « trop grand nombre ». (Palomares, 2008 : 26)

Ainsi, un ménage d'une certaine origine ethnique, dont le nombre maximal a été atteint dans un immeuble HLM, n'aurait automatiquement pas la chance d'y loger. Par exemple, si le « quota » des ménages algériens pour un HLM a été rejoint, une famille de cette origine pourrait se voir refuser sa demande, alors qu'il reste des places pour les ménages marocains, pakistanais ou congolais et ce, alors même qu'il n'y aurait pas de demande provenant de ces communautés.

Patrick Simon (2005) explique que c'est pour préserver un équilibre de la mixité et pour ne pas que le dépassement du « seuil d'acceptabilité » de la présence des immigrants ne mène à l'échec de la cohabitation que des quotas ont été développés. Pour régler les problèmes de discrimination dans l'attribution des logements, il suggère de tenir compte de plusieurs variables :

Le recours à la statistique permet de rendre visibles les logiques masquées ou tout simplement incorporées dans l'organisation même des systèmes de sélection, sans que leurs acteurs en soient conscients. Cela suppose de saisir l'ensemble des caractéristiques entrant explicitement dans la prise de décision (composition de la famille, revenus,

situation actuelle d'hébergement, ancienneté de la demande) et celles dont on veut tester les effets. (2005 : 110)

L'article de Peer Smets (2005) se penche, dans le contexte des Pays-Bas, sur des initiatives engagées par des résidents d'un quartier dans le but d'améliorer la qualité de vie de leur rue. La récente rénovation du quartier, jusqu'à ce moment habité par plusieurs ethnies, avait provoqué l'arrivée de nouveaux résidents, surtout des couples Blancs avec enfants. Des activités comme des fêtes et le football dans la rue sont décrites. L'auteur démontre que la volonté de se rapprocher de ses voisins d'origine ethnique différente ne se fait pas toujours sans heurts. Dans ce cas-ci, bien que des contacts se sont établis, cet effort a mis en relief une mauvaise communication ou interprétation entre les habitants de différentes origines ethniques ou de générations, concernant notamment l'utilisation de l'espace public. En ce qui concerne les voisinages regroupant différents types d'habitation s'adressant à différentes populations, Smets propose quelques recommandations reposant sur l'action communautaire. Entre autres, il affirme qu'il est possible d'aider la compréhension mutuelle entre les groupes ethniques en facilitant le contact et la communication et, ainsi, confronter les préjugés existants. Il souligne aussi que le développement communautaire doit se concentrer sur le rapprochement des différents groupes de la société civile. La participation aux activités publiques à l'échelle de la rue et du voisinage est un bon moyen de faire des ponts entre les différents groupes ethniques, mais un effort doit être fait pour rejoindre *tous* les groupes ethniques. L'auteur recommande aux intervenants de ne pas seulement tenter d'entrer en contact avec les résidents individuellement, mais aussi par le biais des organisations ethniques des résidents. Finalement, il suggère que la mixité en soi n'apportera pas une meilleure qualité de vie.

## 4. MIXITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

Certains centres urbains sont aux prises avec un exode des jeunes familles vers les banlieues, que ce soit pour des raisons d'accessibilité à la propriété, de préjugés envers la ville comme lieu inapproprié pour élever des enfants, ou pour le manque d'offre de logements répondant aux besoins de cette clientèle. De plus, avec le vieillissement de la population, les questions d'accessibilité aux services, d'adaptation des logements et de l'isolement des personnes âgées deviennent incontournables. Bien que la mixité intergénérationnelle ne soit encore que très peu abordée par les chercheurs, certains d'entre eux se sont penchés sur la cohabitation des différentes générations.

### 4.1. Constats

Les villes-centres ont intérêt à attirer et conserver les familles avec enfant, ne serait-ce que d'un point de vue de prospérité économique. Afin d'atteindre cet objectif, les villes doivent offrir des quartiers urbains qui correspondent aux besoins et attentes des parents désirant y élever leurs enfants. Dans leurs études sur les nouveaux quartiers britanniques, Silverman *et al.* (2005) croient que la cohabitation des ménages familiaux et non-familiaux (professionnels, célibataires et couples sans enfant) apporte des bénéfices pour chacun, où le second groupe fait profiter au quartier de hauts revenus disponibles. Ils considèrent également que la plupart des mélanges des groupes sociaux ont lieu par le biais des enfants et que cette interaction se déroulant chez les enfants dans la rue, à l'école ou dans les garderies, fournit du même coup des occasions pour les adultes de se rencontrer et de créer des liens. Les enfants représentent donc un point commun entre voisins, d'autant plus que les gens avec enfants auraient tendance à être plus actifs dans les groupes communautaires de leur quartier.

Pour ce qui est de la qualité de vie des personnes âgées avec déficience fonctionnelle, Beard *et al.* (2009) démontrent que « l'efficacité collective » (une certaine cohésion sociale du quartier et le contrôle social face aux incivilités) favorise une meilleure implication dans la communauté et permet à ces personnes de rester actives. L'étude réalisée aux États-Unis établit que certains quartiers étaient associés à une forte proportion de personnes âgées ayant des limitations physiques et une incapacité à sortir de la maison. Ces quartiers ont un statut socio-économique peu élevé, une instabilité résidentielle, une faible proportion d'immigrants, une forte proportion de Noirs et des caractéristiques physiques négatives en ce qui concerne la rue : un grand nombre d'intersections, l'absence d'arbres et de longues distances entre les arrêts d'autobus. Un

sentiment de sécurité, dû à une présence policière, pourrait aussi entraîner une diminution des contraintes pour les personnes avec un handicap.

## 4.2. Actions

En France, Philippe Dehan (2007) mentionne dans son chapitre sur les « intergénérationnalités » que celles-ci prennent trois formes : les établissements d'hébergement ouverts sur la ville, les immeubles ou maisons intergénérationnelles et les quartiers intergénérationnels. Dans le premier cas, on privilégie principalement l'interaction avec les enfants, entre autres en intégrant à l'établissement d'hébergement une garderie où l'accès à celle-ci se fait à partir de l'intérieur de l'immeuble pour engendrer des rencontres entre les aînés et les parents. D'autres équipements peuvent être intégrés au bâtiment pour y faire pénétrer une autre population (ex : gym, restaurant, salon de coiffure, etc.). Pour être efficace, Dehan (2007) spécifie que l'intergénérationnalité « doit être organisée en étant associée au projet de vie, mais elle peut être facilitée par les dispositifs spatiaux ».

Pour ce qui est des bâtiments intergénérationnels, la répartition des ménages familiaux et des aînés sur plusieurs étages favorise davantage l'interaction que s'ils étaient regroupés par type de ménage. Par exemple, dans des immeubles à plusieurs unités, le logement de la famille peut être connecté à celui des grands-parents par l'entremise d'une terrasse commune. Toutefois, les maisons intergénérationnelles peuvent poser problème lors du décès du grand-parent, alors que la famille se retrouve avec un appartement annexe inoccupé.

Enfin, l'agglomération de Dijon en France a créé des quartiers intergénérationnels où la mixité s'est développée à partir d'un modèle qui mêle pour la moitié des logements familiaux à des logements pour personnes âgées. Ce qui en fait une expérience particulière, c'est que cette mixité est soutenue par une sorte de « contractualisation » des relations de voisinage qui se concrétise par la signature par les locataires d'une « charte intergénérationnelle ». Sans engagement juridique, ce document est un « engagement moral des partenaires, familles et personnes âgées, à pratiquer l'entraide » (Dehan, 2007). L'objectif d'échange de services qui y est favorisé occasionne des contacts et encourage des liens interpersonnels. Par rapport aux quartiers intergénérationnels, Silverman *et al.* (2005), dans leur rapport portant sur les *mixed income new communities* (MINCs) dans les centre-villes au Royaume-Uni, notent qu'il est essentiel que ces nouveaux quartiers résidentiels offrent une diversité en taille et en mode d'occupation de son parc immobilier pour attirer et retenir les familles de classes sociales différentes. Pour y encourager les rencontres entre voisins, ils affirment que doivent être aménagés des lieux où les

gens peuvent se rencontrer de façon informelle et où les enfants peuvent jouer spontanément, mais avec des équipements de loisir appropriés et sous la supervision des parents ou du personnel affecté à cette fin.

Pour Silverman *et al.* (2005), la question la plus critique dans l'attraction et la conservation des familles est de leur offrir des logements appropriés pour elles. Toutefois, les promoteurs immobiliers sont confrontés aux valeurs foncières élevées des terrains en milieu urbain et préfèrent donc opter pour davantage de densité et construire des unités d'habitation plus petites et plus rentables. Toutefois, la Ville de Montréal a mis en place des moyens pour garder ses familles en ville. Ces mesures sont deux programmes de subventions, l'un s'adressant aux ménages familiaux et l'autre aux entrepreneurs désirant construire du logement destiné à cette clientèle. Le premier programme, *Accession à la propriété*, possède un volet s'adressant particulièrement aux ménages avec enfant. Il offre une subvention plus importante que pour les personnes seules ou les couples sans enfant, soit 10 000\$, en plus de leur offrir un remboursement partiel ou total de la taxe dite de Bienvenue et un abonnement de six mois à la Société de transport de Montréal (Ville de Montréal, 2010a). Le deuxième programme, *Habitations urbaines pour familles*, offre une subvention aux promoteurs désirant offrir des logements correspondant aux besoins des familles. Ces unités doivent entre autres posséder une superficie minimale de 102 m<sup>2</sup>, au moins trois chambres à coucher, une insonorisation supérieure entre les unités, un espace extérieur privé convivial, des espaces de rangement suffisants et être situés aux étages inférieurs au 5<sup>ème</sup> (Ville de Montréal, 2010b).





## **5. MIXITÉ AVEC DES PERSONNES AYANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE**

La question de la mixité résidentielle avec des personnes présentant des problèmes de santé mentale n'a que très peu été traitée sous l'angle des liens créés ou absents avec le voisinage. Il en va de même d'ailleurs pour les personnes présentant une déficience intellectuelle. Les écrits recensés se penchent plutôt sur le rôle que joue leur logement sur l'intégration sociale, ou le développement personnel de ces personnes.

### **5.1. Constats**

Dans leur recherche sur les barrières à l'inclusion sociale de personnes avec des incapacités intellectuelles vivant dans des logements avec soutien (« supported living ») ou dans des logements collectifs (« shared group home »), Abbott et McConkey (2006) ciblent, dans leur étude en Irlande du Nord, quatre catégories de barrières à l'intégration auxquelles sont confrontées les personnes avec ces incapacités. La première concerne leur capacité personnelle : ces personnes reconnaissent que leur propre manque d'habiletés crée des difficultés pour elles, ce qui réduit davantage leur confiance et motivation et réduit la possibilité de s'intégrer dans la société. Des exemples de compétences à acquérir : la capacité d'utiliser l'argent et la connaissance du territoire de leur localité. La deuxième catégorie concerne le personnel qui travaille dans ces résidences : les résidents trouvent que le manque de personnel et leur disponibilité en temps sont des obstacles à leur intégration et à leur participation à la société. Ils aimeraient que le personnel soit plus un soutien et moins paternaliste. Ainsi, ils aimeraient sortir seul et faire leurs propres projets. Troisièmement, la communauté extérieure a aussi un rôle à jouer, puisque les résidents considèrent que l'attitude négative, le manque d'information sur les activités et événements se déroulant dans le quartier, le manque d'accès au travail et le manque de groupes volontaires ont une influence négative. Enfin, la résidence elle-même et son quartier peuvent constituer un obstacle à l'intégration sociale, à cause de son emplacement, du peu d'accessibilité ou d'abordabilité du transport en commun, du fait de n'avoir « personne avec qui sortir », ou encore du peu d'activités et d'équipements communautaires disponibles pour participer à la vie de quartier.

## 5.2. Actions

L'étude de Abbott et McConkey (2006) menée en Irlande du Nord avec des participants présentant des incapacités intellectuelles a aussi permis de cibler des solutions aux barrières que ces personnes rencontrent dans leur intégration et leur participation à la vie communautaire de leur quartier. Parmi celles évoquées par les participants en lien avec leurs capacités personnelles, il y a une meilleure connaissance du voisinage et l'encouragement de la part du personnel des résidences à socialiser, ce qui les aiderait à être plus actifs dans leur communauté et à briser leur isolement. Ensuite, pour ce qui est du personnel de la résidence, une certaine assistance pour que les résidents puissent faire leurs sorties de manière plus indépendante, la disponibilité de plus de personnel pour un contact seul à seul et le maintien à jour des informations sur les événements communautaires sont les solutions mentionnées. Quant à la communauté, il y a une certaine éducation à faire auprès d'elle pour combattre les préjugés et les chercheurs suggèrent que des attitudes positives puissent être générées par le contact social accru avec des personnes présentant des incapacités intellectuelles, comme par l'entremise de rencontres dans des cadres sociaux, religieux, éducatifs et de travail. Les participants à l'enquête ont aussi noté qu'un rapprochement pourrait se produire en invitant les gens de la communauté à visiter leurs résidences et à faire du bénévolat pour les accompagner, ou encore en créant des journées portes ouvertes destinées aux personnes des résidences dans des services du quartier. De plus, les locataires et le personnel d'assistance ont besoin d'être gardés informés des événements qui sont disponibles localement et qu'on leur fournisse un soutien pour la participation à ces activités. Enfin, par rapport à la résidence, la question prédominante était la disponibilité du transport, particulièrement pour les résidences qui étaient dans des emplacements plus isolés. Ainsi, les participants ont recommandé de faire appel à un conducteur assigné à ce type de transport, ou à une société locale de taxi pour leurs déplacements. Une autre solution est de rendre le transport en commun plus accessible en termes de coût et de configuration pour les personnes à mobilité réduite, comme en y équipant les bus de rampes ou de planchers pouvant s'abaisser pour mieux accueillir les fauteuils roulants. Pour cela, il faut aussi que le personnel soit plus ouvert à ce que les locataires utilisent ce type de service et qu'on leur enseigne comment l'utiliser.

Dorvil *et al.* (2005) relèvent les types d'hébergements disponibles au Québec pour les personnes aux prises avec un problème de santé mentale. Ils reconnaissent que ces résidents sont généralement plus satisfaits dans un système d'assistance dans la communauté qu'avec les soins du système hospitalier. Cependant, il n'existe pas de modèle unique d'habitation qui puisse correspondre aux besoins de tous et, c'est pourquoi, les chercheurs recommandent une diversification de l'offre de ce type de logements et des services offerts. Ils insistent sur le fait

que « le degré d'engagement et de conscience du propriétaire joue un rôle décisif pour la stabilité de logement des résidents, la réadaptation et l'intégration sociale dans la communauté environnante » (p.504). Leur étude distingue deux grandes catégories d'hébergement pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale : le « residential accommodation » qui désigne deux types de logements (*custodial housing* et *supportive housing*). Ce sont des formes de logement qui offrent de la sécurité, mais qui n'encouragent pas beaucoup l'autonomie du résident. L'autre catégorie, « apartment-type ressources », couvre le *supported housing* et le logement autonome. Leur étude démontre que certains modèles de logement sont plus favorables que d'autres à la réadaptation et à l'intégration sociale de ces personnes.

Du point de vue de l'intégration sociale, les résultats de l'étude de Dorvil *et al.* (2005) stipulent que l'intégration des personnes avec un problème de santé mentale ne passe pas par la cohabitation dans un même immeuble avec des gens ne vivant pas la même situation. En effet, les auteurs partent du fait que le logement peut être considéré comme un endroit où la maladie mentale est acceptée. Le type *residential accommodation*, où sont regroupés des logements destinés aux personnes souffrant de maladies mentales, offre à celles-ci un abri des préjugés et des craintes venant de la société :

In the former, there is not such a distinct need to conceal mental health problems. It is no longer necessary to camouflage relapses, explain away absences after a hospital stay, or speak in coded language or hushed tones when talking about mental illness. [...] In one sense, one can say that living in this group situation allows the residents to experience the part of themselves that mental illness represents. (Dorvil *et al.*, 2005: 507)

Avec le logement non consacré, au contraire, les individus utilisant des services de santé mentale ont tendance à dissimuler leurs problèmes mentaux. Les chercheurs ont remarqué que dans ces cas, les participants emploient des stratégies lors des échanges avec leurs voisins et leurs propriétaires pour éviter que ceux-ci ne soient au courant de leurs problèmes de santé mentale. Ils relèvent des situations où, par exemple, des participants cachent leurs difficultés de santé mentale à leur concierge parce que cette personne est en contact avec tous les autres locataires de l'immeuble, ou encore une femme évite auprès des administrateurs de son HLM les questions sur son programme d'aide sociale, afin de ne pas leur donner des indices quant à ses problèmes de santé mentale. Par contre, Dorvil *et al.* (2005) soulignent que même si les logements autonomes poussent des individus avec un problème de santé mentale à la dissimulation, ces derniers considèrent que ce type de logement contribue à la « normalisation » de leur situation et ainsi, améliore leur estime de soi :

Indeed, since isolated housing units or autonomous apartments represented the ideal housing set-up for most participants—an ideal often associated with stability, autonomy and mental health—attaining such an ideal bolstered their self-image. (2005 :508)

Pour ce qui est de l'intégration à la société, cette étude reconnaît que plusieurs types de logements basés sur le modèle de *supportive housing* relèvent de la responsabilité du secteur communautaire de la santé mentale et que ces OSBL de logement y jouent donc un rôle, puisqu'ils sont connectés aux groupes de ressources communautaires existants. Le personnel de ces types de logements incite ainsi leurs résidants à aller aux centres de jour, où ces derniers se socialisent et participent aux activités leur permettant alors de créer un réseau de gens choisis à l'extérieur de leur domicile.

Lors de leur étude, plusieurs participants ont manifesté le désir de vivre dans un appartement autonome, mais l'obstacle principal qu'ils anticipaient était souvent la solitude et la difficulté de créer de nouvelles relations. Toutefois Dorvil *et al.* (2005) suggèrent que les appartements de type ressource (*supported housing* et *autonomous housing*) « can be a springboard for meeting new people while taking part in activities chosen by service-users ». Ainsi, les personnes ayant des problèmes de santé mentale peuvent participer à des activités conçues selon leurs besoins, par des occupations spécifiques comme la thérapie d'art, ou la participation à un groupe communautaire, ou encore des activités quotidiennes comme faire l'épicerie ou aller dans un café du voisinage.

Quant à l'intégration sociale par le biais de programmes d'employabilité, Dorvil *et al.* (2005) affirment que c'est le modèle du *supportive housing* qui joue un rôle plus actif. En effet, dans ce modèle, l'accent est mis sur le développement de compétences et les résidants sont encouragés par les membres du personnel à travailler. Ces derniers agissent aussi à titre d'intermédiaires entre les résidants et les organisations impliquées dans les programmes d'employabilité.

Citant Germain *et al.* (2004), Dumais *et al.* (2008) affirment que 90% des usagers des centres de réadaptation sont hébergés, alors que seulement 10% habitent dans un logement. Toutefois, ils suggèrent qu'un regroupement d'appartements avec du soutien inséré dans un quartier paraît une des solutions pour cette catégorie de personnes :

les appartements regroupés semblent correspondre à une des formules souhaitables pour [les personnes vulnérables], offrant du soutien civique et communautaire dans un environnement mixte, sans regrouper dans des ghettos les résidants. Mais les passerelles

entre le domaine de la déficience intellectuelle et de l'habitation communautaire sont encore à construire (2008 : 205-206).

Contrairement à un statut de bénéficiaire (rapport de dépendance), la personne vulnérable retrouve dans l'approche de soutien communautaire des OSBL d'habitation, un statut de locataire (contrat), où on lui accorde un soutien souple et adapté (Dumais *et al.*, 2008).



## CONCLUSION

Il se dégage de la présente recherche documentaire plusieurs constats et recommandations qui convergent avec ceux énoncés dans la conclusion du rapport Dansereau *et al.* (2002). Dans ce dernier rapport, les auteurs évoquent le fait qu'il est souhaitable que la répartition spatiale des logements sociaux se fasse de manière plus équitable à l'échelle de l'agglomération ou de la région métropolitaine. Ils mentionnent toutefois que cette répartition ne devrait pas contrer l'effet parfois bénéfique des regroupements volontaires. Les écrits consultés vont dans le même sens en ce qui concerne les populations à faibles revenus, les communautés ethniques et les personnes ayant des problèmes de santé mentale. Cette concentration favorise l'entraide au sein de populations homogènes, de même que l'accès à des biens de consommation, à des services et à des activités propres à ces groupes. Elle évite aussi une certaine stigmatisation de la différence.

Dansereau *et al.* (2002), comme les auteurs consultés, signalent que l'amélioration de la situation des ménages à faibles revenus ne passe que plus ou moins par les contacts entre ménages aux statuts sociaux différents, mais plutôt par l'accès à l'emploi et aux services et équipements collectifs répondant à leurs besoins. Tous s'entendent aussi pour signaler que la qualité et la diversité des services et équipements peuvent faciliter la cohabitation de groupes socio-économiques différents.

Pour favoriser la cohabitation entre divers groupes sociaux, Dansereau *et al.* (2002) mettent aussi en lumière l'importance de l'uniformité architecturale qui masque les différences sociales, de l'aménagement d'espaces publics qui permettent de croiser l'Autre et de le reconnaître, sans nécessairement créer des liens, et d'une mixité sociale qui ne soit pas à petite échelle afin d'éviter des conflits de promiscuité. Ils évoquent aussi le rôle facilitateur que peut jouer l'animation communautaire en matière de cohabitation de groupes sociaux différents. Ces constats et recommandations ressortent également des écrits mobilisés dans la présente recension.

En matière de mixité ethnique, Germain (2000) ajoute que le fait qu'il y ait une grande variété de communautés ethniques à Montréal, sans groupe ethnique majoritaire, constitue un atout en matière de cohabitation interethnique.

Les auteurs consultés mettent aussi en évidence la question de l'abordabilité des logements comme facteur facilitant la mixité socio-économique et ethnique, ce sur quoi les conclusions de

Dansereau *et al.* (2002) insistent peu, sinon dans l'évocation d'une distribution plus équitable de logements sociaux.

Sur le plan de la mixité intergénérationnelle, les écrits, peu nombreux, qui portent sur ce sujet, mettent en évidence la nécessité d'offrir dans les quartiers centraux, des logements adéquats pour les familles et de fournir, là où il y a des personnes âgées et des familles, des équipements et services permettant la rencontre des générations.

Quant à la mixité résidentielle impliquant des personnes présentant des problèmes de santé mentale, elle n'est pas préconisée à l'échelle du bâtiment, mais plutôt à l'échelle du voisinage et du quartier, ce qui nous renvoie aux conclusions de Dansereau *et al.* (2002) portant sur l'échelle de la mixité résidentielle à privilégier. En ce qui concerne cette mixité à l'échelle du voisinage et du quartier, les auteurs consultés insistent sur la nécessité de briser les préjugés à l'égard des personnes ayant des problèmes de santé mentale par des campagnes d'éducation auprès des résidents des milieux où s'implantent des résidences regroupant ce type de personnes et par des activités, soutenues par des animateurs communautaires, qui permettent des rencontres et des rapprochements entre ces deux groupes de résidents.

Bien que nous ayons repéré quelques textes sur la mixité intergénérationnelle et sur la mixité avec des personnes ayant des problèmes de santé mentale, la présente recherche documentaire s'est avérée peu fructueuse sur ces deux thèmes. Il s'agit là, manifestement, de questions à approfondir.



Enfin, pour terminer, il nous semble opportun de citer le dernier paragraphe de Dansereau *et al.* (2002) :

Au terme de ce parcours, une dernière remarque nous semble d'importance : si les effets des politiques de mixité sociale dans l'habitat ne sont pas toujours à la hauteur des mérites qu'on leur attribuait *a priori*, cela ne devrait pas conduire à un abandon du principe de mixité sociale. En effet, ce principe mérite d'être défendu ne serait-ce qu'en utilisant l'homogénéité comme repoussoir : une trop forte ségrégation constitue une menace sérieuse du point de vue de l'appriovissement des différences et de l'apprentissage de la tolérance sans lesquels on ne peut concevoir de cohésion sociale (p. 118).



## BIBLIOGRAPHIE

- ABBOTT, Suzanne et Roy McCONKEY (2006). "The barriers to social inclusion as perceived by people with intellectual disabilities", *Journal of Intellectual Disabilities*, vol. 10, no. 3, pp. 275-287.
- AUGUST, Martine (2008). "Social Mix and Canadian Public Housing Redevelopment : Experiences in Toronto", *Canadian Journal of Urban Research*, vol. 17, n° 1, p.82-100.
- AVENEL, Cyprien (2005). « La mixité dans la ville et dans les grands ensembles : Entre mythe social et instrument politique », *Informations sociales*, no. 125, pp. 62-71.  
<http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-5-page-62.htm>
- BACQUÉ, Marie-Hélène et Sylvie FOL (2005). « Ségrégation et politiques de mixité sociale aux États-Unis : Au regard de quelques programmes de déségrégation », *Informations sociales*, no. 125, pp. 82-93.  
<http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-5-page-82.htm>
- BARTHEL, Pierre-Arnaud et Célia DÈBRE (2010). « Dans la « cuisine » de la mixité : retour sur des expérimentations nantaises », *Espaces et Sociétés*, no. 140-141, 1-2, p. 75-91.
- BAUM, Scott, Kathryn ARTHURSON and Kara RICKSON (2009). "Happy People in Mixed-up Places: The Association Between the Degree and Type of Local Socioeconomic Mix and Expressions of Neighbourhood Satisfaction", *Urban Studies*, vol. 47, no. 3, 467-485.
- BEARD, John R., Shannon BLANEY, Magda CERDA, Victoria FRYE, Gina S. LOVASI, Danielle OMPAD, Andrew RUNDLE and David VLAHOV. (2009) "Neighborhood Characteristics and Disability in Older Adults", *The Journals of Gerontology Series B: Psychological Sciences and Social Sciences Advance Access*, vol 64B, issue 2, pp.252-257.
- BERNARDOT, Marc, Claudio BOLZMAN, Fibbi ROSITA et Michelle GUILLON (2001). « Le vieux, le fou et l'Autre, qui habite encore dans les foyers? », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 17, no. 1, pp. 151-164.  
[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remi\\_0765-0752\\_2001\\_num\\_17\\_1\\_1766](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remi_0765-0752_2001_num_17_1_1766)
- BLANC, Maurice et Catherine BIDOU-ZACHARIASEN (2010). « Paradoxes de la mixité sociale : Éditorial », *Espaces et sociétés*, no. 140-141, 1-2, p. 7-20.  
<http://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2010-1-page-7.htm>
- BLÖSS, Thierry (2005). « Relations entre générations et inégalités sociales : La société multigénérationnelle en question », *Informations sociales*, no. 125, pp. 72-79.  
[http://www.cairn.info/article.php?ID\\_ARTICLE=INSO\\_125\\_0072](http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=INSO_125_0072)

- BOLT, Gideon, Ronald van KEMPEN et Maarten van HAM (2008). "Minority Ethnic Groups in the Dutch Housing Market: Spatial Segregation, Relocation Dynamics and Housing Policy", *Urban Studies*, vol. 45, no. 7, 1359-1384.
- CAMINA, M.M. et M.J. WOOD (2009). "Parallel lives : towards a greater understanding of what mixed communities can offer", *Urban studies*, vol. 46, no 2, pp. 459-480.
- CHANAL, Martine, Marc UHRY et Alec G. HARGREAVES (2003). « La pauvreté est-elle soluble dans la mixité? », *Hommes & migrations*, no. 1245, pp. 91-101.
- CHARMES, Éric (2009). « Pour une approche critique de la mixité sociale. Redistribuer les populations et les ressources? », *La vie des Idées*, mars 2009 : <http://www.laviedesidees.fr/Pour-une-approche-critique-de-la.html>
- CHARMES, Éric (2005). "Le retour à la rue comme support de la gentrification", *Espaces et sociétés*, 3, pp.115 à 135. <http://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2005-4-page-115.htm>
- CHESHIRE, Paul (2009). "Policies for Mixed Communities. Faith-Based Displacement Activity?", *International Regional Science Review*, vol. 32, no. 3, pp. 343-375.
- Crédit Foncier de France (2006). « L'entre-soi ou l'illusion perdue de la mixité », *L'Observateur de l'immobilier*, Université Paris-Dauphine, No hors série, novembre 2006, pp. 41-47.
- CUIERRIER, Ysabelle; Winnie FROHN et Marcellin HUDON. 2008. « Apport social et économique du logement communautaire » Dans Marie BOUCHARD et Marcellin HUDON éd(s).) *Se loger autrement au Québec. Le mouvement de l'habitat communautaire, un acteur du développement social et économique*. Montréal : Éditions Saint-Martin, pp. 155-184.
- CURLEY, Alexandra M. (2010). "Relocating the poor : Social capital and neighborhood resources", *Journal of Urban Affairs*, vol. 32, no 1, pp. 79-103.
- DANSEREAU, Francine (dir.), Loïc AUBRÉE, Gérard DIVAY, Damaris ROSE, Anne-Marie SÉGUIN et Gilles SÉNÉCAL (2005). « Les dynamiques sociodémographiques, les mutations économiques et le développement social ». Chap. in *Politiques et interventions en habitation. Analyse des tendances récentes en Amérique du Nord et en Europe*, p. 175-182. Saint-Nicolas (Qué.) : Presse de l'Université Laval.
- DANSEREAU, Francine, Stéphane CHARBONNEAU, Richard MORIN, Anne Revillard, Damaris ROSE et Anne-Marie SÉGUIN (2002), *La mixité sociale en habitation, Rapport de recherche réalisé pour le Service de l'habitation de la Ville de Montréal*. Montréal : INRS-urbanisation, Culture et Société, mai 2002.
- DANSEREAU, Francine, Annick GERMAIN et C. ÉVEILLARD (1996). «le quartier Angus, un exemple de mixité sociale programmée?», *Plan Canada*, 36 (1) : 33-38.

- DANSEREAU, Francine, Anne-Marie SÉGUIN et Daniel LEBLANC (1995). « La cohabitation interethnique dans l'habitat social: synthèse analytique » Chap. in *La cohabitation interethnique dans l'habitat social au Québec. Rapport d'étude réalisé pour la Société d'habitation du Québ*, p. 232-254. Québec : Gouvernement du Québec.
- DEHAN, Philippe (2007). « Intergénérationnalités ». Chap. in *L'habitat des personnes âgées : du logement adapté aux Éphad, USLD et unités Alzheimer*, p.78-93. Paris : Éditions du Moniteur, (collections Architecture).
- DEKKER, Karien et Gideon BOLT (2005). "Social Cohesion in Post-war Estates in the Netherlands: Differences between Socioeconomic and Ethnic Groups", *Urban Studies*, vol. 42, No. 13, p. 2447-2470.
- DESCHAMPS, Emmanuelle (2005). « Approche critique et juridique des normes relatives à la mixité sociale : Dans le champ du logement », *Informations sociales*, no. 125, pp. 48-61.  
<http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-5-page-48.htm>
- DEQUEIROZ, Jean-Manuel, et Marie RAYNAL (2003). « Discrimination et mixité : Ingénierie sociale ou art des mélanges ? », *VEI enjeux* (Imprimé), no. 135, pp. 51-66.
- DORVIL, Henri et Paul MORIN (2008). "La réadaptation psychosociale des patients psychiatriques désinstitutionnalisés dans leurs familles naturelles, les résidences d'accueil et les logements sociaux avec support communautaire" dans *L'habitat comme vecteur de lien social*, sous la dir. de MORIN, Paul et Évelyne BAILLERGEAU, Québec : Presses de l'université du Québec, pp. 75-94.
- DORVIL, Henri, Paul MORIN, Alain BEAULIEU et Dominique ROBERT (2005). "Housing as a Social Integration Factor for People Classified as Mentally Ill", *Housing Studies*, vol. 20, no 3, p. 497-519.
- DOUTRELIGNE, Patrick, Christophe ROBERT, Anne SAUVAYRE et Didier VANONI (2007). « La diversité sociale dans l'habitat », *Recherche sociale*, no. 184, pp.4-29.
- DUMAIS, Lucie, Marie-Noëlle DUCHARME et François VERMETTE (2008). « Habitation communautaire et personnes vulnérables » Dans Marie BOUCHARD et Marcellin HUDON éd.s.) *Se loger autrement au Québec. Le mouvement de l'habitat communautaire, un acteur du développement social et économique*. Montréal : Éditions Saint-Martin, pp. 185-216.
- EBERLE, Margaret et Luba SERGE (2007). "Social inclusion and urban form : an exploratory research story : final report", Canada Mortgage and Housing Corporation, Ottawa: 78 p.
- Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme – FNAU (2005). « Les démarches engagées par les agences d'urbanisme pour mieux accueillir en ville les populations vieillissantes », *Les Dossiers FNAU*, dossier no 17, janvier 2005, 7p.
- GALSTER, George (2007). "Neighbourhood Social Mix as a Goal of Housing Policy: A Theoretical Analysis", *European Journal of Housing Policy*, vol. 7, no. 1, March 2007, pp. 19-43.

- GENEST, Sigrine, Marc DEPRIESTER et Bernard BIER (2001). « Le logement des migrants face au paradoxe de l'action publique », *VEI enjeux* (Imprimé), no. 125, pp. 70-81.
- GENESTIER, Philippe (2010). « La mixité : mot d'ordre, de vœu pieux ou simple argument? », *Espaces et Sociétés*, no. 140-141, 1-2, p. 21-35.
- GERMAIN, Annick (2000). "Immigrants and Cities: Does neighborhood matter?": Transatlantic Learning Committee special meeting, Publication Immigration & Metropolis, Montréal, May 23, 2000.  
[http://im.metropolis.net/research-policy/research\\_content/doc/IMMIGRANTS.pdf](http://im.metropolis.net/research-policy/research_content/doc/IMMIGRANTS.pdf)
- GERMAIN, Annick, Francine DANSEREAU, Francine BERNÈCHE, Cécile POIRIER, Martin ALAIN et Julie-Elizabeth GAGNON (2003). *Les pratiques municipales de gestion de la diversité à Montréal*. Montréal : Institut national de la recherche scientifique, Urbanisation, Culture et Société, 174 p.
- GERMAIN, Annick, Damaris ROSE et Amy TWIGGE-MOLECEY (2010). « Mixité sociale ou inclusion sociale ? Bricolage montréalais pour un jeu à acteurs multiples », *Espaces et sociétés*, no. 140-141, 1-2, p. 7-20.
- GRAHAM, Elspeth, David MANLEY, Rosemary HISCOCK, Paul BOYLE et Joe DOHERTY (2009). "Mixing Housing Tenures: Is it Good for Social Well-being?", *Urban Studies*, vol. 46, no. 1, pp.139-165.
- HAM, Martin van and David Manley (2009). "The effect of neighbourhood housing tenure mix on labour market outcomes: a longitudinal investigation of neighbourhood effects", *Journal of Economic Geography*, no. 10, pp.257-282.
- HARRIS, Selod (2005). « La mixité sociale : le point de vue des sciences économiques », *Informations sociales*, no. 125, 5, pp. 28-35.  
<http://selod.ensae.net/doc/028%20Selod%202005.pdf>
- IHLANFELDT, Keith R. et Benjamin P. SCAFIDI (2002). "The Neighbourhood Contact Hypothesis: Evidence from the Multicity Study of Urban Inequality", *Urban Studies*, vol. 39, no. 4, 619-641.
- JAILLET-ROMAN, Marie-Christine (2005). « La mixité sociale : une chimère ? Son impact dans les politiques urbaines », *Informations sociales*, no. 123, pp. 98-105.
- JOSEPH, Mark L. (2008). "Early resident experiences at a new mixed-income development in Chicago", *Journal of Urban Affairs*, vol. 30, issue 3, pp. 229-257.
- JOSEPH, Mark L., Robert J. CHASKIN et Henry S. WEBBER (2007). "The Theoretical Basis for Addressing Poverty Through Mixed-Income Development", *Urban Affairs Review*, Vol. 42, No. 3, p. 369-409.

- KANE, Thomas J., Stephanie K. RIEGG et Douglas O. STAIGER (2006). "School Quality, Neighborhoods, and Housing Prices", *American Law and Economics Review*, vol. 8, iss. 2, pp.183-212.
- KIRSZBAUM, Thomas (2008). « Rénovation urbaine une mixité très peu sociale », *Projet*, no. 307, pp. 30-37.
- KLEIT, Rachel Garshick (2005). "HOPE VI new communities: neighbourhood relationships in mixed-income housing", *Environment and Planning A*, vol. 37, pp. 1413-1441.
- LAAN BOUMA-DOFF, Wenda van der (2007). "Confined Contact: Residential Segregation and Ethnic Bridges in the Netherlands", *Urban Studies*, vol. 44, no. 5-6, 997-1017.
- LAUNAY, Lydie (2010). « De Paris à Londres : le défi de la mixité sociale par les « acteurs clés » », *Espaces et Sociétés*, no. 140-141, 1-2, p. 111-126.
- LELÉVRIER, Christine (2010). « La mixité dans la rénovation urbaine : dispersion ou reconcentration? », *Espaces et Sociétés*, no. 140-141, 1-2, p. 59-74.
- LELÉVRIER, Christine (dir.) (2006). *Les Mixités sociales*. Coll. « Problèmes politiques et sociaux », no 929. Paris : La Documentation française, 120 p.
- MORA, Béatrix et Jean-Marie CORNAIRE (2003). « Une mobilisation collective pour la diversité urbaine, la mixité sociale et le droit à la ville ». Chap. in *Des engagements pour l'avenir de la ville et des territoires au service des habitants*, p. 28-75. Paris : Les Entreprises sociales pour l'habitat.
- MUSTERD, Sako et Roger ANDERSSON (2005). "Housing Mix, Social Mix, and Social Opportunities", *Urban Affairs Review*, vol. 40, no. 6, pp. 761-790.
- PAPILLON, Martin (2002). « Immigration, Diversity and Social Inclusion in Canada's Cities », Ottawa : Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 33 p.  
[http://www.cprn.org/documents/17243\\_en.pdf](http://www.cprn.org/documents/17243_en.pdf)
- PALOMARES, Elise (2008). « Itinéraire du credo de la « mixité sociale », *Projet*, no. 307, pp. 23-29.
- POIRIER, Cécile (2008). « Peut-on encore parler de quartiers d'intégration? Territoire et ethnicité à l'heure de la mobilité ». In *Les nouveaux territoires de l'ethnicité*, sous la dir. de Xavier LELOUP et Martha RADICE, p. 131-155. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- PROPPER, Carol, Simon BURGESS, Anne BOLSTER, George LECKIE, Kelvyn JONES et Ron JOHNSTON (2007). "The Impact of Neighbourhood on the Income and Mental Health of British Social Renters", *Urban Studies*, vol. 44, no. 2, 393-415.
- Québec (2009). Itinérance : agissons ensemble : rapport de la Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance au Québec / Assemblée nationale, Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance au Québec. 71p.  
<http://www.dianova.ca/pub/200911-rapport-itinerance-CSSS.pdf>

RODRIGUEZ, Luis (dir.) (2000). Le logement-services pour les aînés. Société canadienne d'hypothèque et de logement, Ottawa, 67 p.

Regroupement des offices d'habitation du Québec (2002). Logements sociaux et abordables : pour un développement durable et intégré. Mémoire présenté à la Commission de l'aménagement du territoire concernant les enjeux reliés à la rareté de logements sociaux et abordables.

ROSE, Damaris (2004). "Discourses and experiences of social mix in gentrifying neighbourhoods: A Montreal case study", *Canadian Journal of Urban Research*, vol. 13, iss. 2; pp. 278.

ROSE, Damaris et Katia IANKOVA (2005). « Proximité spatiale, distance sociale : les rapports interethniques dans un secteur défavorisé à Montréal vu à travers les pratiques de voisinage », In *La proximité. Construction et expérience sociale*, sous la dir. de Alain BOURDIN, Marie-Pierre LEFEUVRE et Annick GERMAIN, pp.135-155. Paris : L'Harmattan, Villes et entreprises.

SCHL (1999). *Comment le district de North Vancouver en est venu à faire accepter par la collectivité la légalisation des appartements accessoires dans les quartiers constitués de maisons individuelles*. Ottawa : Community Planning, Bulding, Land and By-Law Services, Division du district de North Vancouver, 18p.

SCHNAPPER, Dominique (2005). « Idéal et limites de la mixité sociale : Les arguments du débat public », *Informations sociales*, no. 125, pp. 6-15.

SCHIVELY, Carissa 2007 "Understanding the Nimby and Lulu Phenomena: Reassessing Our Knowledge Base and Informing Future Research." *Journal of Planning Literature* vol. 21, no. 3 pp. 255-66.

SÉGUIN, Anne-Marie (1997). « La cohabitation interethnique en HLM : vie quotidienne et enjeux territoriaux », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol.41, no 114, pp.393-404.

<http://www.erudit.org/revue/cgq/1997/v41/n114/022678ar.pdf>

SEMMOUND, N. (2004). « La conquête économique des quartiers d'habitat social » *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 48, no. 134, pp. 173-190.

<http://www.erudit.org/revue/cgq/2004/v48/n134/011680ar.pdf>

SÉNÉCAL, Gilles et Stefan REYBURN (2006). "NIMBY Syndrome and the Health of Communities", *Canadian Journal of Urban Research*; Winter 2006; 15, 2; pp. 244-263.

SILVERMAN, Emily, Ruth LUPTON et Alex FENTON (2005). A good place for children? Attracting and retaining families in inner urban mixed income communities. London: Chartered Institute of Housing, University of London, 90 p.

SIMON, Patrick (2005). « La mesure de l'égalité : Mixité sociale et discrimination. Les indicateurs statistiques et leur interprétation », *Informations sociales*, no. 125, pp. 104-111.



- SIMON, Sylvie et Lise SAINT-JEAN (2000). « Les pratiques municipales d'intégration sociale en HLM : l'expérience du projet « Bon voisinage » (Place Normandie) » In ROSE, Damaris et Francine BEMÈCHE, *L'insertion des immigrants dans le logement social à l'heure de la réorganisation municipale : problématique et enjeux. Actes du colloque, Immigration et métropoles*, Centre interuniversitaire de Montréal sur l'immigration, l'intégration et la dynamique urbaine, Montréal, pp. 27-38.
- SMETS, Peer (2006). "Living apart or together? Multiculturalism at a neighbourhood level", *Community Development Journal*, vol. 41, no. 3, pp. 293-306.
- SMITH, Alastair (2002). *Mixed-Income Housing Developments : Promise and Reality*. Center for Housing Studies of Harvard University, Neighborhood Reinvestment Corporation, 47 p.
- TANTER, Annick et Jean-Claude TOUBON (2006). « Mixité sociale ou mixité ethnique? Un double euphémisme » In *Les Mixités sociales*, sous la dir. de Christine LELÉVRIER, p.40-41. Paris : La documentation française.
- THIBERT, Joël (2007). *Inclusion and social housing practice in Canadian cities : following the path from good intentions to sustainable projects*. Ottawa Canadian Policy Research Networks.  
[http://www.cprn.org/documents/48837\\_FR.pdf](http://www.cprn.org/documents/48837_FR.pdf)
- TISSOT, Sylvie (2010). « Quand la mixité sociale mobilise des gentrificateurs. Enquête sur un mot d'ordre militant à Boston », *Espaces et Sociétés*, no. 140-141, 1-2, p. 127-142.
- TISSOT, Sylvie (2005). « Une « discrimination informelle » ? : Usages du concept de *mixité sociale* dans la gestion des attributions de logements HLM », In *Actes de la recherche en sciences sociales*, no. 159, pp. 55-70.
- ULI [Urban Land Institute] (2003). *Mixed-Income Housing: Myth and Fact*. Washington: ULI, 24 p.  
[http://www.uli.org/ResearchAndPublications/Reports/~/\\_media/Documents/ResearchAndPublications/Reports/Affordable%20Housing/MixedIncome.ashx](http://www.uli.org/ResearchAndPublications/Reports/~/_media/Documents/ResearchAndPublications/Reports/Affordable%20Housing/MixedIncome.ashx)
- Ville de Montréal (2010a). Site de Habiter Montréal, Programme Accession à la propriété, consulté en mai 2010 :  
[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=4977,15547564&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=4977,15547564&_dad=portal&_schema=PORTAL)
- Ville de Montréal (2010b). Site de Habiter Montréal, Programme Habitations urbaines pour familles, consulté en mai 2010 :  
[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=4977,42345558&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=4977,42345558&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Ville de Montréal (2005a). Forum sur l'habitation dans le sud-ouest : document synthèse. Un toit pour chacun, une valeur ajoutée pour la collectivité. Arrondissement du Sud-Ouest, 30 p.

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arr\\_so\\_fr/media/documents/Synthese\\_finale\\_forum\\_habitation.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arr_so_fr/media/documents/Synthese_finale_forum_habitation.pdf)

Ville de Montréal (2005b). *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*. 33 p. Consulté le 12 juin 2010.

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/librairie\\_fr/documents/Strategie\\_inclusion.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/librairie_fr/documents/Strategie_inclusion.pdf)

WACHSMUTH, David (2008). "Housing for immigrants in Ontario's medium-sized cities", Ottawa: Canadian Policy Research Network.

[http://www.cprn.org/documents/50555\\_FR.pdf](http://www.cprn.org/documents/50555_FR.pdf)